

# La photographie à l'heure des ayants droit, « estate » et fondations : quelle valorisation des fonds photographiques privés aujourd'hui ?

Journée d'étude proposée par  
l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, en partenariat avec  
l'Institut pour la photographie des Hauts-de-France  
et le Collège International de Photographie (CIP)

30 septembre 2022 – 9h30  
INHA (2 rue Vivienne, 75002 Paris), Salle Vasari  
Entrée libre sans réservation

Responsables scientifiques :  
Léa Miranda, avec Michel Poivert et Anne Lacoste



L'intérêt général en matière de patrimoine photographique n'est-il aujourd'hui que du ressort des institutions publiques ? Alors que toute une génération de photographes s'interroge sur le devenir de ses archives, et qu'un marché de la photographie s'est institué – de la photo vernaculaire aux œuvres d'artistes patentés –, le rôle longtemps joué par l'État pour préserver les fonds photographiques compose désormais avec de nouveaux acteurs dans le domaine. Qui sont les ayants droit soucieux de valoriser un héritage souvent riche et complexe à inventorier, classer et mettre en valeur ? Faut-il vendre ou faut-il investir dans la recherche et l'inscription d'un corpus photographique dans l'histoire ? Est-ce d'ailleurs antagoniste ? Comment trouver conseil et expertises en dehors des milieux académiques ?

Du côté des galeries on observe un effort et un intérêt nouveau pour traiter des ensembles conséquents, des archives qu'il faut savoir mettre en lumière pour leur donner une valeur et répondre aux attentes des héritiers. L'issue que représentaient les ventes aux enchères ne semble plus isolée sur le marché. Du reste, parle-t-on des images elles-mêmes ou bien des droits d'auteurs ? Comment articuler tous ces points de droits pour ne pas disséminer des ensembles qui, bien souvent, trouvent leur sens dans la cohérence de leur histoire ? À l'heure où les agences de photographes doivent elles-mêmes gérer un patrimoine d'auteurs disparus ou inquiets de leur succession, quelle stratégie adopter pour servir leurs intérêts et par extension l'histoire de la photographie ?

Depuis quelques années, en France et dans tous les pays où la photographie est devenue une richesse culturelle, on a pu constater l'émergence de nouveaux modes de valorisation du domaine privé en complémentarité de la mission patrimoniale des institutions. Les fondations nées de l'engagement des héritiers, les fonds de dotation visant à financer des projets, les associations, le développement de la philanthropie, mais aussi des institutions liées aux collectivités territoriales ouvrent de nouveaux horizons au patrimoine photographique. Bibliothèques, archives et musées doivent composer avec galeries, maisons de vente, associations et fondations. Dès lors, comment répondre aux photographes et à leurs ayants droit lorsque l'heure arrive de transmettre ?

Au travers d'études de cas, de témoignages et de débats, cette journée d'étude propose d'explorer l'un des grands sujets de société en matière de photographie, alors que la révolution numérique a transformé notre rapport au patrimoine des images depuis plus d'une génération.

Mot d'accueil, 9h30 – 10h00 : Léa Miranda, Michel Poivert

## La notion de « patrimoine photographique » à l'heure de l'évolution des objets

À partir des années 1980, musées et institutions mettent en place des politiques d'acquisition, de conservation et de valorisation de fonds et archives photographiques. On assiste à une double requalification de l'objet, opérée dans la conception de ce qu'est et de ce que représente la photographie, mais aussi dans l'appréhension de l'objet matériel et de son patrimoine. Depuis, cette notion est-elle restée figée dans le temps ?

Le concept de patrimoine photographique mérite aujourd'hui d'être analysé au regard du développement de l'histoire, des pratiques photographiques contemporaines et des institutions mais également et de son appréhension comme héritage, dans une nécessité de penser autrement la succession des biens publics et privés.

À partir du patrimoine photographique, comment l'héritage juridique et culturel se construit ? Quelles sont les applications actuelles et concrètes de cette notion aujourd'hui ?

Introduction, 10h – 10h30 : Fannie Escoulen, cheffe du Département de la photographie du ministère de la Culture

Table ronde 1, 10h30 – 12h

## Gestion et incarnation des archives et fonds photographiques à travers les témoignages des ayants droit

L'ayant droit est une figure au statut paradoxal. Depuis qu'il y a des auteurs, il y a des ayants droit. Pourtant, leur implication et par extension leur rôle varie au cas par cas, si bien que tout le monde sait ce qu'est un ayant droit mais peu savent comment le définir autrement que par l'extension de la personnalité de l'auteur, ce qui peut sembler abstrait. Ne s'agissant pas d'une personne prédéfinie mais d'un statut incarné par une personne physique dont la désignation n'est pas toujours évidente, il est nécessaire de s'interroger sur ce statut, ou plutôt sur le défaut de statut car en France il n'existe pas de définition juridique de l'ayant droit ni de règles spécifiques et adaptées à la gestion et l'héritage des fonds photographiques privés.

Aujourd'hui néanmoins, les ayants droit sont devenus des acteurs incontournables de la préservation du patrimoine photographique – que ce soit par leur travail sur les fonds ou par leur volonté à trouver des solutions avec des institutions publiques ou privées déjà existantes.

Qui sont les ayants droit aujourd'hui et quels sont leurs parcours ? Comment donner un statut à un héritage ? Que se passe-t-il lorsqu'un photographe décède et laisse derrière lui son fonds ? Comment l'ère numérique questionne la notion de patrimoine ? Dans le cadre de cette table ronde, il s'agira de mettre en lumière les témoignages d'ayants droit initiateurs de projets et militants, leur travail et leurs visions.

- Fiammetta Horvat, pour le fonds Frank Horvat
- Rosalie Varda, pour le fonds Agnès Varda
- Alette de Fenoël, pour le fonds Pierre de Fenoël
- Maître Benjamin Dauchez, notaire spécialisé dans le droit de la création artistique

Pause déjeuner, 12h00 – 14h00

Table ronde 2, 14h00 – 15h30

## Organismes indépendants : quels sont les structures et outils existants et comment se les approprier ? Cas d'étude actuels et concrets

En matière de gestion et d'administration de fonds photographiques, il existe autant de solutions que de photographes. Il peut être compliqué de trouver une solution adaptée à la composition et au matériel du fonds, ainsi qu'au photographe et à son travail. Pourtant aujourd'hui, certaines solutions ont été mises en place. Depuis quelques années en France et dans tous les pays, on a pu constater l'émergence de nouveaux modes de valorisation du domaine privé en complémentarité de la mission patrimoniale des institutions.

Les fondations nées de l'engagement des héritiers, les fonds de dotation visant à financer des projets, les associations, le développement de la philanthropie, mais aussi des institutions liées aux collectivités territoriales ouvrent de nouveaux horizons au patrimoine photographique.

Cette table ronde se focalisera sur les différentes solutions et structures mises en place par des photographes, ayants droit et gestionnaires de fonds.

- Clotilde Blanc-Burri, pour la Fondation René Burri
- Lorène Durret, présidente de l'Association les amis de Marc Riboud
- Nicole Vitré-Méchain, pour la diffusion de l'œuvre de François Méchain
- Agnès Sire, Fondation Henri Cartier-Bresson

Pause, 15h30 – 16h00

Table ronde 3, 16h – 17h30

## Restructuration du milieu de la photographie : nouveaux acteurs, estates et marché

Alors que toute une génération de photographes s'interroge sur le devenir de ses archives et qu'un marché de la photographie s'est institué, le rôle longtemps joué par l'État pour préserver les fonds photographiques compose désormais avec de nouveaux acteurs dans le domaine. De nouvelles institutions voient le jour, pour répondre à de nouveaux enjeux. Du côté des galeries on observe un effort et un intérêt nouveau pour traiter des ensembles conséquents, des archives qu'il faut savoir mettre en lumière pour leur donner une valeur et répondre aux attentes des héritiers.

Ces avancées requièrent un engagement des secteurs culturel, politique et juridique pour participer à la préservation et à la promotion du patrimoine photographique et anticiper la gestion des fonds photographiques de demain, lorsque les ayants droit de première génération ne seront plus là pour s'occuper de leurs fonds.

Cette table ronde vient clôturer la journée d'étude en présentant certains acteurs et structures alternatives, donnant de nouvelles perspectives à la gestion et valorisation des fonds photographiques privés en France.

- Audrey Bazin, directrice des relations extérieures & projets associés de la Galerie Christophe Gaillard
- Fannie Bourgeois, experte en photographie chez Christie's
- Simon Brodbeck, pour le fonds Peter Lindbergh
- Maître Alexis Fournol, avocat pour artistes et acteurs du marché de l'art
- Thierry Maillard, directeur juridique de l'ADAGP

Mot de conclusion, 17h30 – 18h00